

COMMUNE DE AUMALE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'ASSAINISSEMENT

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 17 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Le budget 2021 a été voté le 14 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant du budget annexe de l'assainissement.

Pour le service de l'assainissement, les recettes de fonctionnement correspondent au reversement de la redevance d'assainissement collectif.

Les recettes de fonctionnement de 2021 représentent 408 071.10 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des réseaux et de dotations aux amortissements et le remboursement des intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement de 2021 représentent 147 580.00 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	37 500.00	Recettes des services	105 000.00
Autres dépenses de gestion courante	2 157.00	Autres subventions	15 000.00
Dépenses financières	19 850.00	Excédent reporté	238 229.10
Total dépenses réelles	59 507.00	Total recettes réelles	358 229.10
Virement à la section	260 491.10		

d'investissement			
Charges (écritures d'ordre entre sections)	88 073.00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	49 842.00
Total général	408 071.10	Total général	408 071.10

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de l'assainissement regroupe :

- en dépenses, il s'agit notamment des frais d'études sur le schéma directeur des eaux pluviales et réseaux rue St Lazare
- en recettes : excédent d'investissement reporté et des subventions sur les études

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	40 176.00	Subventions	5 978.00
Travaux et études y compris reports 2020	964 996.64	Excédent reporté	697 815.54
Ecritures d'ordre entre sections	52 499.00	Ecritures d'ordre entre sections	90 730.00
		Récupération TVA sur travaux	2 657.00
		Virement de la section de fonctionnement	260 491.10
Total général	1 057 671.64	Total général	1 057 671.64

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Solde des études du schéma directeur de gestion des eaux pluviales
- Réseaux rue St Lazare
- Divers travaux ponctuels

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

- Ci-joint tableau représentation graphique du budget principal
- **Etat de la dette** : ci-joint tableau synthétique

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à AUMAË, le 14 avril 2021

Virginie LUCOT AVRIL

Vice-Présidente du Département-Maire



- Budget global (budget principal et budgets annexes) -

	Fonctionnement	Investissement	Total
ASSAINISSEMENT AUMALE	408 071,10	1 057 671,64	1 465 742,74
Total	408 071,10	1 057 671,64	1 465 742,74

** Selon les règles budgétaires, pour chaque section (fonctionnement et investissement), les montants en dépense et en recette sont identiques*

- Représentation graphique du budget principal -

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général : 37,50 k€
Autre : 110,08 k€
Epargne brute : 260,49 k€

Recettes

Produit des services : 105,00 k€
Excédent antérieur : 238,23 k€
Autre : 64,84 k€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Dépenses d'équipement : 965,00 k€
Dette : 40,18 k€
Autre : 52,50 k€

Recettes

Excédent antérieur : 697,82 k€
Autre : 99,36 k€
Epargne brute : 260,49 k€

- Dette -

Tableau synthétique

	Encours de la dette
ASSAINISSEMENT AUMALE	280 835,50
Total	280 835,50

Capacité de désendettement (Encours de la dette / capacité d'autofinancement) tous budgets confondus : 0,24 an(s)

Encours de la dette en euros par habitant tous budgets confondus



